

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00402 Numéro SIREN : 479 236 937 Nom ou dénomination : A.CRUCHET - TRANSCELTIC

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2024 sous le numéro de dépôt 837

« A.CRUCHET TRANSCELTIC »
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 23, Hameau de la Foulrière,
72400 CORMES
479 236 937 RCS LE MANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 12 JANVIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 septembre 2023** s'élevant à **34 475,79 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice **34 475,79 €**
 - à titre de distribution de dividendes, la somme de **30 000,00 €**
 - le solde, soit..... **4 475,79 €**
- Intégralement au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **30 septembre 2023** non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **30 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercice	dividende
30/09/2022	30 000 euros
30/09/2021	30 000 euros
30/09/2020	30 000 euros

Certifié conforme
Le Président



Pour copie certifiée conforme



A.CRUCHET - TRANSCELTIC

Transports routiers de fret de proximité

23 HAM DE LA FOULTIERE
72400 CORMES

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

fiteco.com



ZA de l'Eguillon
5 rue Maurice Allais
72400 La Ferté-Bernard
Tél : 02.43.71.65.30
E.mail : lafertebernard@fiteco.com

Siren : 479236937

SOMMAIRE

<i>Attestation de présentation</i>	3
ÉTATS FINANCIERS	5
<i>Bilan Actif</i>	6
<i>Bilan Passif</i>	7
<i>Compte de Résultat</i>	8
<i>Compte de Résultat (suite)</i>	9
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	10
ANNEXE	11
<i>Principes comptables généraux</i>	12
<i>Règles et méthodes comptables</i>	13
<i>Notes sur le bilan actif</i>	14
<i>Notes sur le bilan passif</i>	15
<i>Informations relatives au crédit-bail</i>	16
DÉTAIL DU BILAN	17
<i>Détail de l'actif immobilisé</i>	18
<i>Détail de l'actif circulant</i>	19
<i>Détail des capitaux propres</i>	20
<i>Détail des provisions pour risques et charges</i>	21
<i>Détail des dettes</i>	22
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	24
<i>Détail du compte de résultat</i>	25
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	28
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	29
DOCUMENTS FISCAUX	30
<i>Liasse fiscale</i>	31

Attestation de présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise A.CRUCHET - TRANSCELTIC pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 393 295,10 Euros.
Chiffre d'affaires	4 961 965,80 Euros.
Résultat net comptable	34 475,79 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A La Ferté-Bernard, le 21/12/2023.

BENBOUBKER Youssef,
Expert-Comptable, Associé.

BOURBON Philippe,
Expert-Comptable, Associé.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	30/09/2023			30/09/2022
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	3 521	1 141	2 380	
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes	4 693		4 693	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 347	4 709	2 639	
Autres	69 043	55 668	13 376	20 407
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	84 634	61 517	23 117	20 437
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	10 394		10 394	1 910
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	1 160 224		1 160 224	771 554
Autres créances	95 686		95 686	45 876
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				20 020
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	70 262		70 262	82 906
Charges constatées d'avance (3)	33 613		33 613	13 451
ACTIF CIRCULANT (II)	1 370 178		1 370 178	935 717
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	1 454 812	61 517	1 393 295	956 154
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé :)		8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		800	800
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		316 332	257 187
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		34 476	89 145
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	359 608	355 132
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 246	8 941
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		518 129	250 580
Dettes fiscales et sociales		502 389	339 979
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		11 922	1 522
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	1 033 687	601 022
Écart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	1 393 295	956 154
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an		1 033 687	601 022
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		1 246	554
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	948	7 266		8 214
Immobilisations corporelles	66 289	10 101		76 390
Immobilisations financières	30			30
TOTAL	67 267	17 367		84 634

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	948	193		1 141
Immobilisations corporelles	45 882	14 494		60 376
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	46 830	14 687		61 517

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires brevets	3 521	1 141	2 380	de 1 à 3 ans
licences marques	7 347	4 709	2 639	de 4 à 5 ans
Matériel et outillage	6 948	598	6 350	de 5 à 10 ans
Installation agencement divers	58 695	54 345	4 350	de 1 à 5 ans
Matériel de transport	3 209	723	2 487	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	191	2	189	5 ans
Mobilier	4 693	0	4 693	Non amortiss.
Avances et acomptes versés sur immo. incorp.				
TOTAL	84 604	61 517	23 087	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	1 289 523	1 289 523	
TOTAL	1 289 523	1 289 523	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	34 851
Autres créances	35 941
Disponibilités	
TOTAL	70 792

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	800	10,00	8 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	800	10,00	8 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 246	1 246		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	518 129	518 129		
Dettes fiscales et sociales	502 389	502 389		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 922	11 922		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 033 687	1 033 687		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 246
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	46 547
Dettes fiscales et sociales	118 603
Autres dettes	9 904
TOTAL	176 300

Informations relatives au crédit-bail

Redevances payées	Antérieures	De l'exercice	Cumulées
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	201 727	542 786	744 513
TOTAL	201 727	542 786	744 513

Redevances restant dues	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	714 263	1 933 790	48 822	2 696 875
TOTAL	714 263	1 933 790	48 822	2 696 875

Valeurs résiduelles	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	650	59 268	3 841	63 759
TOTAL	650	59 268	3 841	63 759

Coût total du crédit-bail	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	3 505 147
TOTAL	3 505 147

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété				
	Valeur d'origine	Dotations antérieures	Dotations de l'exercice	Valeur nette comptable
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	3 158 535	167 843	467 259	2 523 433
TOTAL	3 158 535	167 843	467 259	2 523 433

Désignation de l'entreprise A. CRUCHET - TRANSCETIC				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le 31/03/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS												
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE												
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	12 498			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX				
	Amendes et pénalités			WJ	305	Charges financières (art. 39 1 ^{3e} et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											
	Quote-part											
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
	TOTAL I											
	II. DÉDUCTIONS											
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE												
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-5D, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								
	Produit net des actions et parts d'intérêts :			2A								
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)											
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											
	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice d'entreprises *											
	Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Réprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 sexies A)		L5	
Zone de reconquête urbaine-ZE (art. 44 octies d)			QV	Société investissements immobiliers exotés (art. 208 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septies)		PA			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater)				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater)		IF	Zone franche d'activité TIC (art. 44 quater bis)		XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YC	
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YB	ordonnance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		YL	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
III. RÉSULTAT FISCAL												
TOTAL II												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	57 372						
			déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	57 372						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : <u>A. CRUCHET - TRANSCÉLTIC</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	1 160 224		1 160 224					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * ☐ UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	4 992		4 992					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	16 183		16 183					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	43 562		43 562					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	15 380		15 380					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	15 570		15 570					
	Charges constatées d'avance			VS	33 613		33 613					
	TOTAUX			VT	1 289 523	VU	1 289 523	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 246		1 246						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	518 129		518 129							
Personnel et comptes rattachés		8C	182 590		182 590							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	80 458		80 458							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	225 726		225 726						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 615		13 615						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 922		11 922							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	1 033 687	VZ	1 033 687							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	8 385	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise: <u>A. CRUCHET - TRANSCELTIC</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: <u>01/10/2022</u> et clos le: <u>30/09/2023</u>		Données en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
Déclaration des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		YP	34,00
Dont apprentis		YF	1,00
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
Calcul de la valeur ajoutée			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4 961 966
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	4 961 966
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 171
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 000
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	233 354
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	235 525
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 862 903
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	857 956
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	4 123
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	156
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 725 138
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 472 353
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 472 353
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 961 966
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	34,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 2
Date de cessation		HR	3 0 / 0 9 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30092023

N° SIRET

4 7 9 2 3 6 9 3 7 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. CRUCHET - TRANSCÉLTIC

ADRESSE (voie)

23 HAM DE LA FOULTIERE

CODE POSTAL

72400

VILLE

CORMES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

800

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.S.

Dénomination

A. CRUCHET HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

885263038

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

800

Adresse :

N°

23

Voie

HAM DE LA FOULTIERE

Code Postal

72400

Commune

CORMES

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.